

les. Donné à Rome, à Sainte Marie
Majeur, sous l'Anneau du pécheur,
le 28 Janvier 1665. De notre Pontifi-
cat, l'an dixième.

S. UGOLINUS.

B U L L E

*Des Indulgences accordées à la Ste. Fa-
mille, pour les Ames du Purgatoire,*

ALEXANDRE, Pape Septième.
pour mémoire perpétuelle.

Etant appliqués à procurer le salut
de tous, par une charité paternelle ;
nous faisons de temps en temps présent
d'indulgences aux lieux sacrés, pour
les rendre plus illustres, afin que de là
les ames des fidèles défuntis, puissent
obtenir les suffrages des mérites de No-
tre Seigneur Jésus-Christ et de ses Saints
desquels étant aidées, elles puissent par
la miséricorde de Dieu être retirées des
peines du Purgatoire, et conduites au
salut éternel. Voulant donc rendre il-